

# ARRETE TEMPORAIRE



82/2025  
**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNE DE SAINT-AIGNAN**

***Objet : Rue Championnerie – Réfection de toiture – Ets CHENU***  
***Réglementation de circulation***

Le Maire de SAINT-AIGNAN,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié et complété relatif à la signalisation routière,  
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre I – 1<sup>ère</sup> et 8<sup>ème</sup> parties,  
Vu la demande de l'entreprise CHENU en date du 18/03/2025 représentée par Mr Paysant Maxime.  
Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation **rue Championnerie**, afin de permettre **les travaux de réfection de toiture** au 17 rue Championnerie.

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** Afin de permettre les travaux de réfection de toiture par l'entreprise CHENU, la rue Championnerie sera interdite à la circulation du **24 mars 2025 au 29 mars 2025**.

**ARTICLE 2 :** La signalisation réglementaire se rapportant au chantier sera mise en place par le demandeur.

- **Route barrée (à partir de l'intersection avec la rue de la Paix)**
- **Déviation vers la rue de la Paix**

L'accès aux différentes propriétés devra être maintenu.

La signalisation devra être adaptée en permanence à la nature des dangers et à l'importance des contraintes qui la justifient.

**ARTICLE 3 :** Dans la mesure où l'état des travaux le permettra, la circulation pourra être rétabli sans préavis.

**ARTICLE 4 :** Tous les agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SAINT-AIGNAN
- Monsieur le Chef du Centre de Secours de SAINT-AIGNAN
- Le Responsable des Services Techniques Municipaux
- L'Agent de Surveillance de la Voie Publique
- L'entreprise CHENU représenté par Mr Paysant Maxime

Fait à Saint-Aignan, le 19 Mars 2025  
Le Maire :



Eric CARNAT